

A. D. 782, 798 (792). — Documents de Saint-Gall.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, I, 75; I, 129.

a) A. D. 782. Document privé sur parchemin. Saint-Gall, Stiftsarchiv, documents I, 75. Notre Fac-similé est un peu réduit. Regeste : Wolfhart transmet à l'abbaye de Saint-Gall sa propriété de Brittheim, sous certaines conditions. Oberndorf, 782, 11 Janvier. Les dates contenues dans la dernière ligne ne concordent pas : le 11 Janvier de l'année 781 (la 13^e du règne de Charlemagne jusqu'au 9 Octobre) n'était pas un vendredi, mais un jeudi ; c'est dans l'année 782 (la 14^e du règne de Charlemagne), que le 11 Janvier était un vendredi. Le copiste Waldo s'étant négligé dans les dates des années du règne de Charlemagne aussi en d'autres documents, on suppose qu'il faut plutôt s'en tenir à la désignation du jour de la semaine qu'à celle de l'année ; par conséquent on peut dater notre document du 11 Janvier 782. Voir Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen*, I, p. 90, N^o 95, et la remarque au numéro 57, p. 57. — Les signatures de Wolfhart et des témoins sont de la main du copiste ; leurs signes manuels font défaut, encore qu'ils soient annoncés. On remarquera le signe manuel du copiste à la dernière ligne ; il est fait du mot *subscripti*, tracé en lettres entrelacées. — Les localités désignées du nom de *Brittheim* (2) et d'*Obarindorf* (9) sont Brittheim et Oberndorf, en Wurtemberg.

On peut voir ici l'évolution de l'écriture mérovingienne et son passage à la minuscule carolingienne. On trouve côte à côte les formes de lettres anciennes et nouvelles, mais les nouvelles deviennent prédominantes. Les ligatures sont plus rares et les hastes plus petites qu'autrefois. Les lettres sont fortes et bien formées ; leur forme se rapproche de l'écriture des *Carolins*. On peut dire que le caractère général de cette écriture est déjà carolingien, bien que beaucoup de lettres isolées conservent encore la forme mérovingienne. Comparer l'écriture pl. 38.

Lettres isolées. La *s* se présente avec trois formes distinctes : la forme ouverte comme dans l'ancienne cursive (*talit, ita, i*); la forme de *ce*, tantôt fermée en haut, tantôt à moitié ouverte (*maltra, aut, s, alipitit, 7*); enfin la forme onciale (*condonare, 1*). Le plus souvent *e* a la forme petite et simple, pourtant au commencement des mots il a la forme grande et brisée (*condonare, 1*). *d* est droit (1). Le plus souvent *o* a la forme simple, ronde (2, 3). La boucle supérieure du *g* se présente tantôt ouverte tantôt fermée ; la boucle inférieure est ouverte et décrit une forte courbe vers la droite (11, 12). *l* au commencement des mots est généralement petit (1, 2, 4) ; il porte souvent un petit coup de plume en haut, et en bas il se recourbe souvent vers la droite (4). De temps en temps le trait droit de *l* sur se prolonge en haut (1). *p* a la forme simple, ronde (3, 4), quelquefois pourtant il a la grande forme

pointue (*Bertoldipara, mancipiis, 2*). La plupart du temps *r* descend un peu au-dessous de la ligne, même lorsqu'il est isolé (2, 11). *s* a diverses grandeurs (1, 11). La barre du *t* souvent descend fort en avant, sans adhérer pourtant à la haste, particulièrement au commencement des mots (*talit, 1*). Le dernier jambage de *u* est souvent recourbé vers la droite (4). A remarquer la forme de *x* (10, 11).

Abréviations. Voir les explications pl. 38. Dans les verbes, *ur* est marqué par un petit crochet rond placé au-dessus du *t* (*dictur, 2*). *ur* dans le mot *nihilominus* est remplacé par un trait oblique formant un neud (8). A la fin des syllabes, de temps en temps, *en* et *er* sont remplacés par un trait horizontal (*vacuantiis, 5; terra, 7*). *Quod* et *vel* sont abrégés par contraction, comme dans la pl. 38 (1, 2, 7). Pour *que* (= *quae*) on a une abréviation employée ailleurs pour *quod* (2) ; voir la même abréviation pl. 43, dans l'écriture de Wuliharius, ligne 12). — Les chiffres X et III, lignes 4 et 12, sont placés entre des points.

e, i, r, s, t en particulier ont conservé les anciennes ligatures, voir *et* (9), *ut* (1), *et* (1), *et* (1), *ri* (1), *ro* (3), *ri* (6).

La séparation des mots est imparfaite ; les prépositions en particulier et d'autres petites particules sont liées aux mots suivants. Parfois comme ponctuation on trouve un point (2, 4, 7, 9).

(*Christum*) Ego enim in Dei nomine Wuolfhart talis mihi decrevit voluntas, ut omnes res meas ad monasterium Sancti Galli condonare deleream, quod ita et feci. Et hoc est, quod dono in pago Bertoldipara in villa, que dicitur Brittheim, id est casis, domibus, edificiis, mancipiis, pecuniis, terris, silvis, aquis aquarumque decursibus, haec omnia et ex integro a die presente ad ipsorum monasterium tradito in dominationem; in ea vero ratione, ut dum advivo ipsas res possideam et annis singulis exinde censum solvam, hoc est X modia de anona et una mala de frumento et aut in cera aut in vesimontis aut in fibingia tremisse valeant et per singulas araturas singulos iuches arare et seminare et colligere et unum diem in lenatione operare. Post meum vero decessum filii mei vel filii filiorum meorum, quando ipsorum censum solvant, illas res possideant. Et si aliquis ex nobis de ipsa terra ad alia terra ipsius Sancti Galli transire voluerit, ipsorum censum libidem solvat et illas res possideat, et nihilominus presens traditio ista omni tempore firma et stabilis permanent cum substitutione suorum. Actum Obarindorf villa publice. Signum Wuolfhart. 10 Qui hanc cartulam fieri rogavit. Signum Deothob testis. Signum Hruadoni testis. Signum Lanthert testis. Signum Ceizman testis. Signum Halubert testis. Signum Wuolman testis. Signum Cunzo testis. Signum Drullert testis. Signum Hadumar testis. Signum Wuano testis. Signum Sighman testis. Ego itaque Waldo diaconus rogatus anno XIII regnante Carolo rege Franchorum scripsi et subscripsi. Notavi die Veneris III. idus Januarii. Feliciter.

b) A. D. 798 (792). Document privé sur parchemin. Saint-Gall, Stiftsarchiv, documents I, 129. Notre Fac-similé est un peu réduit. Regeste : Ruadker donne à l'abbaye de Saint-Gall ses biens de Unter-Lenginwanc et Eendingen sous certaines conditions. Saint-Gall, 798 (792), 26 Août. Les dates de ce document ne concordent qu'autant que le copiste accepte comme époque ou point de départ du règne de Charlemagne le 4 Décembre 771, alors que Charles, après la mort de son frère Carloman, devint seul héritier du royaume franc (et non l'époque communément adoptée du 9 Octobre 768) : en ce cas, la 27^e année du règne de Charles correspond à l'an 798, où le 26 Août tombait un dimanche. En l'année 795 (la 27^e du règne après 768) le 26 Août tombait un mercredi. Les dates concorderaient aussi (en acceptant l'époque ordinaire de 768), si l'on pouvait lire dans notre document *anno XXVIII*, au lieu de XXVII (comp. la date pl. 38) : en ce cas l'année du règne correspondrait à l'an 792, où le 26 Août tombait également un dimanche. Voir Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen*, I, p. 145, N^o 153. — Les noms du donateur et des témoins, ainsi que les croix qui les précèdent, sont de la main du copiste.

Dans ce document aussi, la forme des lettres se rapproche de celle de l'écriture carolingienne, mais l'on rencontre encore beaucoup d'éléments de l'écriture mérovingienne. Voir les explications sur le document précédent de notre planche.

Lettres isolées. *a* prend tantôt la forme de *ee*, tantôt la forme onciale (1, 2). La plupart du temps *e* est simple, souvent pourtant il est brisé (1, 2). *d* est droit (1, 2). *o* a soit la forme luisée, semblable à l'épsilon grec, soit la simple forme ronde (1, 6, 7). *h* est fortement incliné vers la gauche (1, 3, 4). Le dernier jambage de *m* et de *n* est droit ou un peu recourbé en dedans (4, 5). *o* souvent s'allonge en haut et ressemble à un petit delta grec (1). La barre du *t* au commencement des mots

est souvent fort recourbée vers le bas, d'ailleurs elle est droite (*trado, 2; tam, parentum, 3*).

Abréviations. Voir les explications sur la pl. 38 et sur le document précédent de notre planche. *ur* est remplacé par un petit crochet rond (*donavitur, 3; revertantur, 8; cedantur, 9*). Pour *ur* dans la désignation verbale *mea* on a un neud avec un trait oblique (*conferimus, confidimus, 1*). A la fin des syllabes *er* et *en* sont remplacés par un trait horizontal (1, 3, 5, 7, 8, 9). De plus on a les abréviations pour *per*, *pro* (*prope* et *pro* (6, 7, 11)) ; une fois pour *per* on a la forme d'abréviation communément usitée pour *pro* (*per* solvat, 11). *Qui* et *quod* sont abrégés comme dans la pl. 38 (6, 10, 11). Voir enfin les abréviations pour *esse* (3, 5), *non* (10), *vel* (10). Le trait général d'abréviation a des formes diverses (1, 2, 3).

(*Christum*) Si aliquid de rebus nostris locis sanctis vel in substantiis pauperum conferimus, hoc nobis procul dubio in actio beatitudine retribuere confidimus. Igitur ego Ruadkerus in amore Domini nostri Iesu Christi et remissione peccatorum meorum tradito ad monasterium Sancti Gallonis confessoris, ubi et Agino venerabilis pater episcopus et rector esse dinoscitur, quicquid in his subter nominatis locis tam de alode parentum, quam etiam de quolibet adtractu visus sum habere, id est in inferiori Lenginwanc¹⁾ et in Eendingen²⁾, libera voluntate manusque potestativa ad supra dictum monasterium volo esse donatum; id est cum domibus, edificiis et quinque mancipiis, terris, pratis, piscuis, silvis, viis, aquis aquarumque decursibus, mobilis et immobilis, cultis et incultis vel quicquid ad ipsa duo loca de meo iure pertinere videtur, ad iam dictum monasterium volo esse concessum; in ea tamen ratione, ut ipsas res tempus vitę meę ad me recipiam et annis singulis pro censu inde unum solidum solvam et post meum de ac luce decessum ad ipsum monasterium revertantur perpetually ad possidendum; ita ut nulli unquam hominum nec in prestitu nec in quolibet beneficio cedantur, sed pro mea mercede ad ipsum monasterium permanent. 10 Si quis vero, quod fieri non credo, si ego ipse aut aliquis ex heredibus meis vel quilibet persona hanc cartam traditionis contaminari voluerit, nihil prevalet et in gratiam regis persolvat D solidos auri et quod reppetit evinculare non valeat, sed hec presens carta omni tempore firma permaneat cum substitutione subnexa. Actum in ipso monasterio, presentibus quorum hic signacula continentur. Ruadkeri actoris, Lantholi, Milonis, Hettini, Rodini, Isahardi, Drunini, Paldonis, Alterati, Notti, Luingeri, Sicker, Adalberti. Ego itaque Mauuo peccator rogatus anno XXVII. Caroli regis, die dominico, VII. Kalendas Septembris testis et subscribit sub Odalrico comite³⁾.

¹⁾ Suit un léger grattage. ²⁾ On ne sait quel endroit ce nom désigne. ³⁾ Eendingen, district de Balingen, Wurtemberg. ⁴⁾ Correction de *Karoli*, à ce qu'il paraît. ⁵⁾ Les trois derniers mots semblent avoir été ajoutés après coup, pourtant de la même main.